DHC
— AVOCATS —

Avocats-conseils
Jean Hétu, Ad. E.
David Robitaille, Ph.D.

**Steve Cadrin**
Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

**PAR SDÉ**

Laval, le 5 juin 2023

**Me Véronique Dubois**
**Secrétaire de la Régie de l'Énergie**
Tour de la bourse
800, Place Victoria
41e étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet:** *HQD - Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2023-2032 du distributeur*
***Planification d'audience de l'AHQ-ARQ***
**Dossier :** R-4210-2022, Phase 1
**N/D:** 4503-83

Chère consœur,

Afin de donner suite à la correspondance de la Régie datée du 29 mai 2023[1], la présente a pour but de l'informer de la planification de l'audience pour l'AHQ-ARQ dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

**Les sujets**

Les sujets couverts sont ceux faisant l'objet des chapitres 3 à 10 du rapport d'expertise de monsieur Marcel Paul Raymond (C-AHQ-ARQ-0023).

**Liste des témoins et qualifications**

Monsieur Marcel Paul Raymond, témoin expert.

**Présentation de la preuve** : 45 minutes

[1] A-0048

DHC
— AVOCATS —

**Temps prévu pour les contre-interrogatoires :**

Contre-interrogatoire du seul panel annoncé du Distributeur: **1 h 45**

L'AHQ-ARQ désire tout de même se réserver la possibilité d'interroger brièvement les autres intervenants en fonction de la preuve présentée à l'audience, le cas échéant.

**Temps prévu pour les plaidoiries :**

30 minutes

**La liste et la nature des moyens préliminaires, le cas échéant, et le temps estimé à cette fin**

L'AHQ-ARQ conteste le moyen préliminaire annoncé par le Distributeur et visant à obtenir la radiation d'extraits de sa preuve d'expert déposée dans le présent dossier. Elle prévoit 15 minutes de plaidoirie pour répondre à l'argumentation écrite soumise par le Distributeur dans le cadre de sa lettre de planification d'audience.

De plus, l'AHQ-ARQ comprend que le statut d'expert de monsieur Marcel Paul Raymond est contesté par le Distributeur et elle anticipe une preuve de 15 minutes et une argumentation de 10 minutes à cet égard. Elle présume que ce débat sera tenu au moment de la présentation de sa preuve.

**Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience**

Aucun

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

**DHC Avocats**

**Steve Cadrin, avocat**

SC/fn

*# 836957*